

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : COLOMBO MORENICOL WOUNDSPRAY
Code de produit : PRP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation (SU21). Entretien de aquarium et bassin de jardin.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Colombo BV
Dorpsweg 11
3257 LB Ooltgensplaat, les Pays-Bas
Téléphone : + 31 187-639351
E-mail : r.vanheeswijk@colombo.nl
Website : www.colombo.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : + 31 187-639351 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Liquide inflammable, catégorie 2. Irritation oculaire, catégorie 2.
1272/2008)

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : Aucun.

Etiquetage supplémentaire

Autres informations : Selon le Règlement (CE) no 1272/2008 l'emballage doit porter une indication de danger détectable au toucher. Le produit ne doit pas figurer tous les éléments d'étiquetage requis par l'article 17 du règlement (CE) n °. 1272/2008 en vertu de annexe I, section 1.5.2.1. Exception pour les paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml.

2.3. Autres dangers

Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux.

Risques physiques/ chimiques : Facilement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer.

Risques pour l'environnement	: Ne contient pas des substances PBT ou vPvB. N'est pas classé dangereux selon les directives de CE.
Autres informations	: Tenir hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro REACH	LEP
Éthanol	50 - 75	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	#
	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2 H225; H319				
Méthanol	1 - < 5	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44	#
	Flam. Liq. 2; Acute Tox. 3; STOT SE 1 H225; H331; H311; H301; H370				

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée. #: substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail. Les limites d'exposition sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- | | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin. |
| Contact cutané | : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. |
| Contact oculaire | : Rincer avec de l'eau (tiède) au moins 15 minutes. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin. |
| Ingestion | : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- | | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées. Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. |
| Contact cutané | : Peut provoquer une peau sèche. |
| Contact oculaire | : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs. |
| Ingestion | : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction
- | | |
|----------------|--|
| Appropriés | : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée. |
| Non appropriés | : Jet d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

- Référence à d'autres sections : Pour équipement de protection individuelle voir rubrique 8. Pour les informations relatives à l'élimination, voir rubrique 13.

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre et liaison équivalente du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. A protéger contre des rayons solaires
- Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

Directive 2012/18/UE : P5c - Liquides inflammables

Quantité seuil (tonnes) - au : 5000

seuil bas

Quantité seuil (tonnes) - au : 50000

seuil haut

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédictive sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations
Éthanol	FR	1900	9500	
Éthanol	BE	1907	-	
Éthanol	CH	960	1920	4x15 min., Schwangerschaft Gruppe C
Éthanol		260	1900	Mac: NL
Méthanol	FR	260	1300	Risque de pénétration percutanée
Méthanol	BE	266	333	D
Méthanol	CH	260	1040	Haut., Biologisches Monitoring, Schwangerschaft gruppe C
Méthanol	EC	260	-	Skin
Méthanol		260		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Ethanol	Cutané				343 mg/kg bw/day
Méthanol	Inhalation	1900 mg/m ³		260 mg/kg bw/day	950 mg/m ³
	Cutané		40 mg/kg bw		40 mg/kg bw/day
	Inhalation	260 mg/m ³	260 mg/m ³	50 mg/m ³	260 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie d'exposition	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
		Effet local	Effet systémique	Effet local	Effet systémique
Ethanol	Cutané				206 mg/kg bw/day
Méthanol	Inhalation	950 mg/m ³		114 mg/m ³	87 mg/kg bw/day
	Oral			8 mg/kg bw	8 mg/kg bw/day
	Cutané	50 mg/m ³	50 mg/m ³	50 mg/m ³	50 mg/m ³
	Inhalation			8 mg/kg bw	8 mg/kg bw/day
	Oral				

Concentration prédictive sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer
Éthanol	Water Sediment	0,96 mg/l 3,6 mg/kg	0,79 mg/l 2,9 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 830/2015

Méthanol	Intermittent water			2,75 mg/l
	STP			580 mg/l
	Soil			0,63 mg/kg
	Oral			0,72 mg/kg food
	Water	154 mg/l	15,4 mg/l	
	Sediment	570,4 mg/kg		
	Intermittent water			1540 mg/l
	STP			100 mg/l
	Soil			23,5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection individuelle : En évitant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié:filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NF 140.

Protection des mains : masques de respiration conformes à la norme NF F 67.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NF E 166

Bisques thermiques : Non applicable

Risques thermiques : Non applicable.
Contrôles d'exposition : Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide.
Couleur	: Brun.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Inconnu.
pH	: 5.5
Hydrosolubilité	: Soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: < 3
Point d'éclair	: 20 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	: > 425 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 78 °C
Point/intervalle de fusion	: < -20 °C
Propriétés explosives	: Inconnu.
Limites d'explosion (dans l'air)	: Inconnu.
Propriété d'oxydation	: Non applicable.
Décomposition thermique	: Non applicable.
Viscosité (20°C)	: Inconnu.
Viscosité (40°C)	: Impertinent.
Pression de vapeur (20°C)	: > 2300 Pa
Densité de vapeur (20°C)	: > 1
	Liquide. Voir point d'éclair.
	Ne contient pas des agents explosifs.
	Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 3,4 (Éthanol)
	Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 44 Méthanol
	Ne contient pas des agents oxydants.
	Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.
	(air = 1)

Massé volumique (20°C) : 0.85 g/ml
Taux d'évaporation : > 1 (acétate de n-butyle = 1)

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.
dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.

Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une déficience de la vision.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
Ethanol	CL50 (inhalation)	117000 mg/m3	OECD 403	Rat
	NOAEL (orale)	1730 mg/kg bw/d	OECD 408	Rat
	Irritation de la peau	Non-irritant	OECD 404	Lapin
	Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant	OECD 406	Cobaye
	Irritation des yeux	Irritant	OECD 405	Lapin
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 478	Souris
	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	OECD 476	
	Mutagénicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOEL (cancérogénicité, inh.)	13 mg/m3		
	NOEL (cancérogénicité, orale)	> 4400 mg/kg bw/d		Souris
	DL50 (orale)	10470 mg/kg bw	OECD 401	Rat
	NOAEL (développement, orale)	6400 mg/kg bw/d		
	NOAEL (fertilité, orale)	20000 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	NOAEL (inhalation)	23000 mg/m3		Rat
	DL50 (dermale)	15800 mg/kg bw	----	Lapin

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

- Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 19045 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 6888 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

- Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : 628 g/l

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Eliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Codes OMoD : 18 02 08 S
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition : ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 3

Code de classification : F1

Groupe d'emballage : II

Etiquette de danger : 3



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 3

Groupe d'emballage : II

EmS (incendie / fuite) : F - E / S - D

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de cette produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI).

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 830/2015 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Directive 2012/18/UE : P5 - La catégorie Seveso dépend des conditions particulières de traitement.
En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 830/2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

- | | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H370 | Provoque des lésions aux organes. |

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

- | | |
|--------------|--|
| Flam. Liq. 2 | Liquide inflammable, catégorie 2. |
| Acute Tox. 3 | Toxicité aiguë, catégorie 3. |
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire, catégorie 2. |
| STOT SE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 1. |

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

- | | |
|-------------|---|
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF | Facteur de bioconcentration |
| DNEL | Niveau dérivé sans effet |
| ECETOC TRA | Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques - Evaluation ciblée des risques |
| UE | Union Européenne |
| EUSES | European Union System for the Evaluation of Substances |
| Recueil IBC | Intermediate Bulk Container |
| LD50 LC50 | Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |

NOAEL	Dose sans effet (adversible) observable
NOEC	Concentration sans effet observé
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PC	Catégorie de produits chimiques
PNEC	Concentration prédictive sans effet
STP	Installation de traitement des eaux usées
SU	Secteur d'utilisation
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
VME/VLE	Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
Format de nombre	: "," utilisé comme séparateur décimal